

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

20^{ème} année - N° 3627 - Jeudi 30 Avril 2020 - Prix : 200 Fc

TRANSPORT EN COMMUN

Grève ou hausse des frais ?



**La perte de l'odorat, un
des symptômes du Covid-19**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

COVID-19
COMORES



VOUS AVEZ DES QUESTIONS
SUR LE CORONAVIRUS ?

ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE
SUR LE :

1717
Appel gratuit

CHRONIQUE RAMADAN 2020

Signification du mot Ramadan

Le mot Ramadan, parfois orthographié ramadhan ou ramadān est le neuvième mois du calendrier musulman communément appelé hégirien ou l'année lunaire. Il s'agit d'un mois pendant lequel les musulmans doivent s'astreindre à l'abstinence (jeûne strict, etc.). Le croyant doit s'abstenir de manger, de boire, de fumer et d'avoir des relations sexuelles entre le lever et le coucher du soleil. Le nom ramadan a été donné au neuvième mois dans le monde arabe bien avant l'arrivée de l'islam. Le mot lui-même est dérivé de la racine sémitique r-m-d : composée de rā, mīm et momo, qui désigne la chaleur de l'été. Pour M. Plessner, elle indique que, dans le calendrier lunisolaire préislamique, le mois tombait en été.

Pour L'encyclopédie de l'Islam, seulement deux mois séparent le ramadan d'un autre mois dont l'étymologie pourrait être liée au froid, cette question de savoir si les mois en Arabie centrale étaient véritablement liés à des saisons particulières est controversée. Le mois de Ramadān est une période grandiose qui passe dans la vie du

musulman. Il lui incombe de l'accueillir avec réjouissance et bonheur, puisque le fait que le musulman atteigne le mois de Ramadān est un grand butin. « Ceci provient de la grâce d'Allah et de Sa miséricorde. Voilà de quoi ils devraient se réjouir. C'est bien mieux que tout ce qu'ils amassent. », parole divine Sourate Younous verset 58.

Et le Prophète annonçait l'arrivée du mois de Ramadān à ses compagnons et leur exposait ses mérites. Dans un hadith, le Prophète a prêché durant le dernier jour de Sha'bān et a dit : « Ô vous les gens, un mois grandiose et béni vous a couverts de son ombre, Allah vous en a imposé son jeûne et je vous ai institué comme facultatif de prier pendant ses nuits.

Quiconque s'engage volontairement durant celui-ci en acquérant une qualité parmi les bonnes qualités, est comme celui qui a accompli une obligation en dehors de (Ramadān). Et celui qui y accomplit une obligation est comme celui qui a accompli soixante-dix obligations en dehors de (Ramadān)... »

Ce hadith, le Prophète éclaircit les mérites de ce mois et qu'il convient au musulman de l'accueillir en se préparant à veiller sa nuit par

la prière, et sa journée par le jeûne, la lecture du Coran, l'aumône, l'obéissance et la bienfaisance. Car chaque minute de ce mois est une période grandiose, et le musulman ignore la durée de son existence dans cette vie. N'est ce pas un atout exceptionnel ? Ramadān est un butin qu'Allah a légué (au musulman), il doit donc s'en réjouir et immerger ce mois, ou ce qui lui en a été facilité de ses journées et de ses nuits, dans l'obéissance à Allah multiplier les bonnes actions ainsi que ses causes, peut-être qu'Allah lui inscrira par le biais de ce mois, ce qu'Il a promis aux musulmans. C'est un mois dont le début est miséricorde, son milieu pardon, et sa fin, préservation du Feu.

Le musulman s'expose aux souffles (de miséricorde) de son Seigneur pendant ces grandioses journées.

Ibnou M. Abdou

La Gazette des Comores
 Directeur général
 Saïd Omar Allaoui
 Directeur de la publication
 Elhad Saïd Omar
 Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
 Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
 Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
 Chronique Sportive
 B.M. Gondet
 Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
 Responsable commercial
 Mariama Mhoma
 Documentation archiviste
 Mariama Hassane
 Photographe / Site Web
 Mohamed Saïd Hassane
 Impression
 Graphica Imprimerie
 www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

Abdoulmadjid Youssouf s'en est allé

Il était homme de médias, homme politique, ingénieur agronome de formation, mais surtout une personnalité connue pour son patriotisme, son intégrité et son engagement pour les causes justes. Abdoulmadjid Youssouf est décédé dans la nuit du mardi 28 avril, à l'âge de 75 ans.

Natif d'Itsandra Mjini, M. Abdoulmadjid a eu un parcours atypique qui l'a conduit à militer de longues années dans des partis poli-

tiques d'opposition, notamment le MDP d'Abbas Djoussouf, mais aussi au sein de la société civile à travers le Mouvement du 11 aout, présidé par feu Ali Bazi Selim, pour réclamer des assises nationales inclusives sur les 40 ans d'indépendance des Comores.

La presse comorienne a aussi perdu une plume irremplaçable, lui qui était le correspondant de La Lettre de l'Océan indien, et en même temps chroniqueur à La

Gazette des Comores où il publiait régulièrement des articles d'analyse sociopolitique et économique d'une pertinence incontestable. Il fut

député, ministre et membre de la cour constitutionnelle.

La direction et le personnel de La Gazette des Comores présentent

à sa famille et à ses proches, leurs condoléances et prient Allah de l'accueillir dans son paradis éternel.

La Rédaction



Abdoulmadjid Youssouf

Pour être informé,
 je lis la Gazette chaque jour



AVIS DE RECRUTEMENT

Le PNUD Comores recrute 1 Analyste IT

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont prié(e)s de prendre connaissance des termes de référence, et de **postuler en ligne** à partir des liens ci-dessous :

Posted'Analyste IT

https://jobs.partneragencies.net/erecruitjobs.html?JobOpeningId=30162&hrs_jo_pst_seq=1&hrs_site_id=2

Date limite dépôt des candidatures : 12 mai 2020

Remarques :

- Les candidatures féminines sont fortement encouragées et à compétences égales, les candidatures féminines sont privilégiées.
- Seuls les candidat(e)s retenu(e)s pour des entretiens seront contactés.

TRANSPORT EN COMMUN

Grève ou hausse des frais ?

Depuis la publication de l'arrêté du 24 avril dernier appelant aux transporteurs de réduire le nombre de passagers, les chauffeurs menacent soit de partir en grève, soit d'augmenter les frais de transport si le gouvernement ne propose pas des mesures d'accompagnement, la baisse du prix à la pompe notamment.

Depuis lundi, nombreux sont les transporteurs qui ont décidé de ne pas travailler. D'abord les chauffeurs de bus des régions de Mbadjini et Hamahamet.

Hier mardi, c'était le tour des chauffeurs de la ligne Moroni-Mitsoudjé qui leur ont emboité le pas. Ces transporteurs contestent les mesures du ministère de l'intérieur imposant

une réduction du nombre de passagers dans le cadre des mesures de prévention contre Covid-19.

Si les mesures telles quelles ne sont pas contestées, c'est l'absence des mesures d'accompagnement de la part des autorités qui est décriée par les chauffeurs. « Transporter 3 personnes de Hambou à Moroni, on ne peut pas le faire », crie un chauffeur de la ligne Moroni-Bangoi. « S'ils veulent appliquer cette note, qu'ils baissent le prix du carburant ».

Les transporteurs disent observer une grève jusqu'à la fin de la semaine. Si d'ici cette échéance les autorités ne réagissent, est très probable qu'ils décident unilatéralement de la hausse des frais de transport. Une décision certes unilatérale, mais en réponse à l'arbitraire érigé en règle par le gouvernement.

De son côté, le secrétaire générale d'Usukani wa Massiwa ; le syndicat des transporteurs, nous confie être en attente de la réaction

du gouvernement. « Jusqu'à maintenant, nous n'avons pas eu de retour en ce qui concerne la baisse du carburant », regrette-t-il. A Moroni, les taxis-ville font fi des mesures et transportent 4 passagers au lieu de 3 comme le veulent les nouvelles mesures. Pour eux, le gouvernement ne peut pas leur mettre devant le fait accompli sans le moindre accompagnement.

Andjouza Abouheir

Un couvre-feu sous haute tension

Le couvre-feu décrété par le Président de la République semble imposé par la force publique faute de sensibilisation préalable. Bien que dans les grandes villes (Moroni, Mutsamudu et Fomboni) ce dernier soit respecté, dans d'autres localités éloignées et environnantes, les mesures ne sont pas suivies. Et pour les faire respecter, les forces de l'ordre font parfois usage de la force.

Le Président de la République, Azali Assoumani à travers le décret N°20-065/Pr, a décidé la mise en place d'un couvre-feu sur l'ensemble du territoire national (20 heures à 5 heures du matin) et cela dans « l'impérieuse nécessité de renforcer et de consolider les mesures de protection et de riposte contre la propagation du Coronavirus ». Une autre mesure qui vient s'aligner aux autres prises bien avant notamment les gestes barrières (distanciation sociale,

lavage quotidien des mains...) et l'interdiction des prières collectives et de vendredi. Chargées par ce dernier de veiller à son application et au respect scrupuleux de ces mesures, les forces de l'ordre via le directeur de cabinet et la Police à travers le Ministre de l'Intérieur ne se laissent pas faire.

Tous les soirs, des patrouilles se font de zone en zone. Et à Moroni comme dans d'autres zones, les forces de l'ordre obligent les gens se trouvant sur leur terrasse à rentrer dans leur maison. Un cas que nous a rapporté un habitant de Hadoudja. Ce dernier affirme avoir été intimidé de rentrer à l'intérieur au moment où il voulait prendre l'air sur sa terrasse en cette période de chaleur. A Vouvouni, dans la soirée du mardi, un groupe de personnes se trouvant aux alentours du stade de basket disent avoir été refoulés à coups de matraque. Bien que conscients d'avoir violé le couvre-feu, ce groupe de jeunes s'indigne de l'agressivité des gendarmes. « Il est vrai qu'il était 21 heures et qu'on



n'a pas respecté le couvre-feu mais ce n'est pas une raison d'être tabassé comme si nous avions commis un crime », explique Kader, un des jeunes qui a eu le temps de fuir.

Ce dernier se demande « pourquoi agir violemment pour l'intérêt de tout le monde. Le pire c'est que, eux-mêmes respectent moins les mesures prises ». Kader, comme les autres qui ont eu le temps de fuir se

remémore les faits et se dit que « lorsqu'ils (les gendarmes) sont arrivés, ils ont tout de suite commencé à frapper. C'est injustice ». Contacté à propos des pratiques agressives, un officier nie complètement. Ce dernier rassure que les forces de l'ordre ne font que « des interpellations et qu'il y a un grand nombre qui fuient et qui se blessent ». Pour ce qui s'est passé à Vouvouni, ce dernier affirme que

leur patrouille du soir se limitait à Mdé. Qui donc a fait irruption à Vouvouni ? Pour rappel, les personnes attrapées par les forces de l'ordre auront à payer une amende de 25 000 FC pour non respect du couvre-feu. En cette période de crise sanitaire, si la population ne respecte pas les mesures à quoi doit-elle s'attendre ?

A.O Yazid

La perte de l'odorat, un des symptômes du Covid-19

La perte d'odorat, un symptôme qui s'associe aux symptômes du Covid-19 en post-infectieux. Un épidémiologiste de la région recommande les renforcements des gestes de barrières en ce cas de figure. Beaucoup de citoyens ont perdu l'odorat, ce que les spécialistes ORL appellent l'anosmie, un trouble de l'odorat qui se traduit par l'absence ou la perte totale d'odorat. Elle est généralement bilatérale mais peut parfois ne concerner qu'une seule narine. Elle ne doit pas être confondue avec l'hyposmie qui est une diminution de l'odorat.

Le problème en est que cette notion de perte d'odorat fait partie des symptômes des cas covid-19 en post infectieux. Dans le pays, plusieurs personnes ont cette sensation de perte d'odorat. En effet, certains l'ont eue en phase de la dengue, d'autres l'ont eue sans raison valable, c'est-à-dire pas d'écoulement nasal, pas de mal de tête ni des problèmes articulaires qui s'associent à l'agueusie, la perte du goût. Jusque-

là, pour un épidémiologiste de la région, la situation est de plus en plus claire. Maintenant il faut se pencher pour une étude et voir pourquoi ce n'est pas très virulent comme ailleurs. Quelles sont les facteurs qui on y atténués sa virulence ?

Pour y faire face, la démarche est la même. « Le traitement du Covid-19 est symptomatique et c'est la même chose dans ce cas de figure », a-t-il précisé. L'épidémiologiste



recommande donc de se protéger pour éviter de tomber malade, en renforçant les mesures barrières. Cependant, « une fois malade c'est le renforcement du système immunitaire, le remplissage et l'oxygénothéra-

pie », a-t-il souligné, tout en poursuivant qu'« à la maison, il faut d'abord éviter le contact avec les autres membres de la famille en s'isolant, il faut avoir le masque et prendre de la vitamine C, de préférence naturelle à

outrance, beaucoup d'eau chaude avec des aliments liquide et manger suffisamment ». Et en cas de trouble respiratoire, de se rendre dans les districts sanitaires les plus proches.

Ailleurs, là où le Covid-19 a fait du ravage, l'anosmie et l'agueusie ont été constatées chez un certain nombre de patients, confirmées par un test PCR, comme en Allemagne, France, Italie, Espagne, et Angleterre. Dans l'archipel, notre île sœur Mayotte enregistre de son côté plusieurs personnes atteintes de ces symptômes. Au pays, il faut attendre les premiers tests du Covid-19, pour enfin se focaliser et donner un diagnostic clair. En tout cas, ces deux signes sont beaucoup plus du Covid-19, que très rarement de la dengue.

Andjouza Abouheir

ATHLÉTISME : LIGUE DE NDZOUANI

«Respectons les gestes barrières recommandés»

L'interdiction de tout regroupement aux Comores, liée à la pandémie du coronavirus dans le monde a paralysé toutes les activités sportives. La Ligue d'Athlétisme de Ndzhouani s'est soumise aux mesures de prévention préconisées. Joint par téléphone depuis Mutsamudu, le Directeur technique national, auprès de la Fédération Comorienne d'Athlétisme, Nazarin Omar Moktar, explique le climat qui prévaut dans l'île (interview).

Question : Quel est l'état de santé de l'Athlétisme à Ndzhouani ?

Nazarin Omar Moktar : Ici, l'Athlétisme se fragilise chaque année. Les performances sont loin derrière celles des années précédentes et celles de la sous-région de l'Océan indien. Plusieurs facteurs expliquent cette regrettable régression. La nouvelle génération ne prend pas les choses au sérieux et se penche beaucoup aux voyages qu'aux résultats. Les pistes sont de moins en moins fréquentées. C'est presque un abandon, faute de nourriture, d'équipements d'entraînement, tendance aux réseaux sociaux. Insuffisance d'entraînement dû à un emploi du temps scolaire gonflé, des pistes toujours occupées par les courses techniques des footballeurs, etc. Malgré ceci, la Ligue a enregistré une vague des jeunes de 10 à 14 ans depuis 2019. Cela peut promettre.

Question : Les dégâts sanitaires, humains et socio-économiques créés dans le monde par la pandémie a entraîné la suspension des compétitions. L'Athlétisme de l'île est-t-il concerné ?

NOM : L'hécatombe créée par le covid-19 endeuille tous les pays et perturbe les activités socio-économiques. La Ligue de Ndzhouani, comme celles des îles sœurs, n'avait d'autre choix que de suspendre son planning. Un réaménagement du calendrier est fait, mais je ne suis pas sûr que la reprise officielle des activités sportives se fera rapidement, suite à ce qui se passe au quotidien dans le monde.

Question : La suspension du plan d'action annuel de la Ligue peut-elle perturber la saison sportive ?

NOM : A Ndzhouani, un calendrier de 10 compétitions est rendu public à



part les compétitions internes. Ouverte depuis février dernier, la saison devra se clôturer fin mai 2020. Mais, suite à cette pandémie, la Ligue n'a pu organiser que trois. Avec le covid-19 et la période de ramadan, le planning est loin de se réaliser à 100%.

Question : Avant l'interdiction de tout regroupement, quel genre de difficultés avez vécu votre Ligue ?

NOM : Avant la note circulaire des

autorités interdisant tout regroupement sportif, la Ligue de Ndzhouani a connu deux difficultés. La 1ère avait affecté l'ouverture de la saison, sachant qu'il s'agissait des courses inter-établissements et inter-clubs. La Ligue est contrainte de modifier à chaque fois le calendrier à cause des per-

turbations, créées par la grève nationale des enseignants. La 2e était marquée par un groupe de gens venus sur l'île pour sensibiliser les clubs sur l'assemblée générale pour le mois d'avril alors que le mandat de la Fédération Comorienne de l'Athlétisme n'est pas encore arrivé à terme. Mais, conscients et solidaires, les acteurs de la discipline de l'île ont maîtrisé ces deux circonstances difficiles.

Question : Dans cette période de passivité forcée, quel conseil donnez-vous aux athlètes ?

NOM : Cette pandémie concerne tout le monde. On doit rester chez soi et respecter les mesures barrières à la propagation. Mais cela n'empêche de s'organiser individuellement et de travailler isolément. Les coaches peuvent planifier un programme d'entraînement. Je conseille donc aux athlètes de se conformer aux séances d'entraînement que proposent leurs entraîneurs.

Question : Un dernier message ?

NOM : Mon message est avant tout de rester à l'écoute des spécialistes de la santé, de garder le moral et de continuer à s'entraîner en respectant les consignes des coaches pour ne pas faire n'importe quoi. Positiver nous offrira une motivation de plus pour garder dynamique notre organisme. Espérant revenir sur les pistes bientôt, un calendrier sera publié ultérieurement pour bien finir la saison en cours. Mais, en attendant, respectons les mesures de prévention recommandées par les autorités.

Propos recueillis par
Bm Gondet

UNION DES COMORES
Unité - Solidarité - Développement

Chambre de Commerce, d'Industrie
et d'Artisanat de l'Île Autonome
de Ngazidja



جمهورية القمر المتحدة
وحدة - تضامن - تنمية
غرفة التجارة والصناعة والحرف
بجزيرة القمر الكبرى

COMMUNIQUE DE PRESSE

**CCIA : Réintégration des locaux de la CCIA
Ngazidja au siège sis Port de Moroni**

La Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat de Ngazidja, vous annonce sa réintégration dans les locaux du siège de l'institution, situé au port de Moroni- à côté des Hydrocarbures. Ce déménagement prendra effet à partir du 2 mai 2020. Vous remerciant de votre bonne collaboration, nous vous souhaitons de passer un excellent Ramadan à tous.

CCIA-Ngazidja Route de hadoudja, BP 763 Moroni
- Tél: 00 (269) 773 95 95 / 329 95 95 E-mail : cciangazidja7@gmail.com



Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche et de l'Environnement

PRODUCTIVITE DES EXPLOITATIONS
AGRICILES FAMILIALES ET RESILIENCE

PREFER

UNITÉ NATIONALE DE COORDINATION
ET DE GESTION DU PROJET (UNCGP)

FIDA

Investir dans les populations rurales
Programme d'Adaptation de
l'Agriculture Paysanne (ASAP)

COMMUNIQUE

SUITE AUX AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 20-001, N° 20-002 ET N° 20-003/MAPE/PREFER LANCÉS LE 1ER/04/2020 RELATIFS AUX MARCHÉS DE CONSTRUCTION ET DE RÉHABILITATION D'INFRASTRUCTURES DE COLLECTE ET STOCKAGE D'EAU À DES FINS AGRICOLES DANS LES ZONES D'INTERVENTION COUVERTES PAR : (I) LES CRDE DE BOUNGWENI (PRESQU'ILE SIMA) ET DE M'REMANI (NYUMAKELE) DANS L'ÎLE D'ANJOUAN, (II) LES CRDE DE DJANDO (MIBANI) ET MLEDJELE DANS L'ÎLE DE MOHELI, (III) LE CRDE DE SIMBOUSSA DANS L'ÎLE DE NGAZIDJA, LE PROJET PREFER « COMORES - 2000001157 » INFORME AUX SOUMISSIONNAIRES QUE L'OUVERTURE DES PLIS AURA LIEU LE 04 MAI 2020 À 09 HEURES 00 MINUTE PRÉCISES DANS LA SALLE DE CONFÉRENCE DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT (MAPE) SIS EX-CEFADER M'DÉ, ET EN PRÉSENCE DES REPRÉSENTANTS DES SOUMISSIONNAIRES QUI LE DÉSIRENT.

FOOTBALL : COMITÉ DE NORMALISATION

Kanizat Ibrahim : «Nous avons totalement confiance aux Coelacanthes»

Invitée de la plate-forme Afrique Football Média, Kanizat Ibrahim a répondu aux questions de la presse sportive dont est membre Comoros Football 269. Diplômée en management et gérante d'une agence de communication, la présidente du Comité de Normalisation (CoNor) de la Ffc a abordé des sujets de l'actualité du football comorien. Les missions assignées au CoNor par la Fifa, le Covid-19, les Coelacanthes et le football féminin entre autre.

Afrique Football Média : Six mois après la mise en place du CoNor pour la Ffc qu'en est-il des missions auxquelles la Fifa vous a assigné ? Et concernant la révision des statuts de la Ffc et des Ligues, le code électoral, et le code de l'Éthique. Pensez-vous pouvoir faire adopter tous les différents textes avant septembre ?

Kanizat Ibrahim : « Nous avons un bilan plutôt positif. Nous avons réussi jusqu' alors à tenir notre feuille de route si ce n'est le souci avec le covid-19. On a dû arrêter en plein chemin nos travaux. Je pense qu'une fois que tout reviendra dans l'ordre, on pourra reprendre. Jusque-là, on a commencé à travailler bien sûr sur les textes. On a pu les présenter à une des Ligues, celle de Mohéli. Malheureusement, on a n'a pu continuer avec les autres Ligues. Dès que ce sera possible, nous allons reprendre avec les autres Ligues. Une fois que les consignes imposées par le gouvernement seront levées,

nous espérons pouvoir tenir nos missions dans le délai qui nous a été imposé. Nous ne voulons pas jouer les prolongations. Mais cela ne dépend pas que de nous. Il y a des aléas que nous ne maîtrisons pas. Si cela ne tenait qu'à nous, on aurait pu avancer ne serait-ce qu'en télétravail. C'est très difficile de présenter des textes à des Ligues qui contiennent plus de vingt personnes. Cela demande beaucoup de temps et de d'échange. On est obligé d'attendre.

Afrique Football Média : Suspendues depuis le 20 mars à cause du coronavirus, quel issu va être donné aux compétitions locales ? Si la situation évolue au point d'annuler les compétitions, quelles mesures seront prises concernant particulièrement les championnats régionaux sur les montées et relégations des Clubs ?

KI : Je ne peux pas dire d'avance si les championnats vont se terminer. Mais, les compétitions vont reprendre dès que les mesures de restrictions, liées au covid-19 seront levées. D'autant plus qu'il nous reste plus beaucoup de journées de championnat à jouer. Concernant les mesures en cas d'annulation, elles feront l'objet d'une concertation entre le CoNor et les différentes Ligues.

Afrique Football Média : Comment la Fifa choisit un président ou une présidente du CoNor ? Par acte de candidature où on vous le propose ? Quelles sont vos marges de manœuvre pour accomplir cette précieuse mission ?

KI : Il y a eu une trentaine de candidatures,



seule une quinzaine a été retenue. Des entretiens ont eu lieu par la suite. Et pour ce qui concerne le choix du ou de la présidente, je pense que ce sont les critères propres de la Fifa. Concernant notre marge de manœuvre, nous travaillons en étroite collaboration avec la Fifa et nous avons leur confiance. J'ai une équipe composée de très bons éléments. Nous avons un ancien footballeur professionnel, un administrateur chevronné et deux juristes [un avocat et un magistrat, ndlr]. Nous sommes donc bien encadrés au niveau juridique.

Afrique Football Média : Durant cette période de normalisation, de nombreux financements Fifa ont été gelés à l'exception des coûts opérationnels et des projets approuvés avant la mise en place en place du CoNor ? Quels sont les projets actuellement en cours sous l'égide de CoNor ? Et dans le même domaine, où en sont les travaux concernant le stade de Sima, lancés depuis 2017, et qui ont connu beaucoup de retards ?

KI : La Fifa certes gelé les financements mais n'empêche qu'il y a encore des projets

en cours. Elle envisage de réhabiliter le centre de formation de Mitsamiouli [Académie Twamaya, ndlr]. Il y a aussi le Stade de Sima en construction. Actuellement, nous avons reçu 14 conteneurs d'équipement concernant ledit stade. Nous attendons juste de pouvoir les dédouaner. Les travaux reprendront dès que les conteneurs seront réceptionnés.

Afrique Football Média : Il y a un mois de cela, la Ffc a été confrontée à une histoire d'enquête judiciaire à la brigade de recherche de la gendarmerie de Moroni concernant un appel d'offre d'achat d'équipements sportifs, liés au projet Forward Fifa. Sachant que cet affaire d'équipements sportifs concerne Crystal Valey, société de pêche et Trackspot Ltd, des sociétés qui n'ont rien avoir avec le domaine sportif. Le CoNor peut-il ne pas se préoccuper de ce dossier qui pose un réel problème de transparence ?

KI : Je pense que la question revient plus à ceux qui ont porté cet affaire à la brigade de recherche. En tout cas, en ce qui nous concerne, nous avons absolument tout, y compris les documents et les équipements. Je ne sais pas ce que je peux dire de plus. Il faut savoir que pour ce dossier, il y a eu quand même sept postulants, et la fédération a retenu le moins disant. La Fifa a validé la procédure. Il n'y a pas de malentendu sur ça au niveau de la Fifa et de la fédération.

Afrique Football Média : Le contrat du sélectionneur Amir Abdou a été renouvelé fin février sans une annonce officielle

de la fédération. Et à la surprise générale, c'est au Ministère des finances que la signature a eu lieu. Comment expliquer cette situation sachant que le sélectionneur reste lié à la fédération et sous tutelle du Ministère des Sports

KI : Le contrat d'Amir Abdou a été renouvelé. Si bien au niveau de l'état qu'à la fédération. Il a toute notre confiance. Vous savez très bien que la fédération n'a pas forcément les moyens. Nous attendons beaucoup d'appuis venant du gouvernement. Pour ce qui est de la signature du contrat, le gouvernement a demandé au Ministère des finances de la prendre en charge. L'essentiel pour nous qu'il ait eu son contrat renouvelé.

Afrique Football Média : Première de son groupe aux éliminatoires de la Can 2021, pensez-vous que votre sélection nationale possède toutes les chances d'obtenir sa qualification pour la Can ?

KI : Nous avons totalement confiance en notre équipe nationale et au staff. L'équipe a montré suffisamment d'efforts. On a la chance d'avoir un très bon manager et un très bon sélectionneur. Nous faisons de sorte de les accompagner au mieux. En réussissant tous nos efforts, nous pouvons donner toutes les chances d'y arriver. C'est le souhait le plus cher pour toute fédération. Notre équipe est très dévouée. Elle a le soutien du peuple et aussi de celui du gouvernement.

Source : Comoros Football 269



Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Environnement de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme des Transports terrestres, chargé des Affaires foncières

PROJET INTÉGRÉ DÉVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS ET COMPÉTITIVITÉ

PIDC (P164584), CRÉDIT IDA 643 KM,

COORDINATION NATIONALE DU PROJET



Réf. n° 2020/019 / PIDC/AMI/AUDIT

SÉLECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE

«SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'AUDIT FINANCIER DES EXERCICES 2019 À 2021 POUR LE PROJET PIDC»

1. Le Programme Intégré de Développement des Chaines de valeurs et de la Compétitivité (PIDC) est une initiative du Gouvernement Comorien, avec l'appui financier de la banque Mondiale, visant à réduire la pauvreté en soutenant la croissance économique de certaines régions à fort potentiel.

L'objet du projet est de promouvoir le développement des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) et des acteurs de la chaîne des valeurs concernés dans l'agriculture, le tourisme et les secteurs associés aux Comores.

Le financement des interventions de ce projet sera en synergie, convergence et complémentarité avec les interventions du Gouvernement et ses autres partenaires au développement.

Les composantes du Projet, qui correspondent à un investissement total évalué à US\$ 25 millions, sont les suivantes :

Renforcer la compétitivité des chaînes de valeur cibles et du secteur privé

Appui direct aux entreprises

Gestion de projet, Suivi/Évaluation, et Renforcement de Capacités.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet, le Gouvernement entend utiliser une partie de ce Prêt pour recruter un consultant pour l'audit financier des exercices 2019 à 2021 du Projet PIDC.

2. Objectif de la mission

L'Objet de la mission est de réaliser l'audit financier pour les exercices 2019 à 2021 du Projet PIDC.

3. Profil du consultant

La mission sera réalisée par un Cabinet d'Audit indépendant et faisant profession habituelle d'auditer les états financiers, régulièrement inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables du pays où il exerce, reconnu par l'IFAC, et ayant une expérience confirmée en audit financier des comptes de projets de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux, et jugé acceptable par la Banque.

Le consultant devra démontrer une expérience nationale ou internationale avérée dans la réalisation d'audit financier. Il devra réunir une équipe d'experts possédant aussi bien une expertise comptable, passation des marchés, financière par rapport à la mission.

Les consultants intéressés doivent disposer d'une expérience d'au moins 10 ans et fournir les (i) références concernant l'exécution de contrats analogues, (ii) expériences antérieures pertinentes dans les conditions semblables, (iii) disponibilité du personnel, ainsi que toutes autres informations complémentaires.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux procédures spécifiées dans le «Règlement de Passation des Marchés de l'IDA pour les emprunteurs sollicitant le Financement de

Projets d'Investissement (FPI) » édition du 1er juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018.

En cas d'attribution de la gestion de l'audit à une firme internationale celle-ci doit s'assurer d'une sous-traitance avec des structures locales sur certains services jugés réalisables par cette dernière en vue de favoriser les transferts des compétences.

La méthode de sélection est la Sélection Fondée sur le Moins Coût (SMC).

L'intéressement manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du Client de le retenir sur la liste restreinte. Le dossier de manifestation d'intérêt doit être rédigé en français.

Les consultants intéressés peuvent demander les informations complémentaires en nous contactant à l'adresse mentionnée ci-dessous. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées ou envoyées par email, aux adresses mentionnées ci-dessous **au plus tard le 13 mai 2020 à 14 h 00 (heure locale en Union des Comores).**

Adressé à : Monsieur le Coordonnateur du Projet PIDC « Manifestation d'intérêt Réf. n° 2020/019/PIDC/AMI/AUDIT-FINANCIR Bureau du PIDC . MPEA, Mdé Ex-CFADER Moroni, Tél (269) 320 96 86 ou 328 45 80, email projetpidc@gmail.com

Lancé le 29 avril 2020



Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, et de l'Environnement, l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, des Transports Terrestres, Chargé des Affaires Foncières



PIDC (P164584), CRÉDIT IDA 643 KM

Programme Intégré de Développement des Chaines de valeurs et de la Compétitivité (PIDC)

Réf. n° 2020/17 / PIDC/ PA/AMI/CPA

Sélection de consultants par les emprunteurs de la banque

« SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL CHARGE D'ÉLABORER LE MANUEL D'EXÉCUTION DU CONCOURS NATIONAL DE PLAN D'AFFAIRES (CPA) DU PIDC »

Le Programme Intégré de Développement des Chaines de valeurs et de la Compétitivité (PIDC) est une initiative du Gouvernement Comorien, avec l'appui financier de la banque Mondiale, visant à réduire la pauvreté en soutenant la croissance économique de certaines régions à fort potentiel.

L'objet du projet est de promouvoir le développement des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) et des acteurs de la chaîne des valeurs concernés dans l'agriculture, le tourisme et les secteurs associés aux Comores.

Le financement des interventions de ce projet sera en synergie, convergence et complémentarité avec les interventions du Gouvernement et ses autres partenaires au développement.

Les composantes du Projet, qui correspondent à un investissement total évalué à US\$ 25 millions, sont les suivantes :

- Renforcer la compétitivité des chaînes de valeur cibles et du secteur privé
- Appui direct aux entreprises
- Gestion et coordination du projet.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet, le Gouvernement entend utiliser une partie de ce Prêt pour recruter un consultant international chargé d'appuyer le projet dans l'élaboration du manuel d'exécution du CPA, qui sera mis en œuvre à travers la composante 2 du projet.

Le CPA sera mis en œuvre par une firme privée de renommée internationale dont le recrutement est en cours.

Objectif de la mission

L'Objet de la mission est d'assurer l'élaboration du Manuel d'exécution du CPA et du renforcement des capacités des SDE et des institutions financières intéressées pour le développement de produits et services mieux adaptés aux PME

De manière spécifique, à l'endroit et au profit des entrepreneurs comoriens, le CPA devra être organisé selon les quatre étapes suivantes :

- Préparation du Concours
- Lancement du Concours du Plan d'Affaires
- Évaluation des Entreprises
- Gestion de Portefeuille

Le projet confiera la mise en œuvre du CPA à une organisation du secteur privé internationale ou locale. Cette organisation pourrait être

une structure d'appui, d'encadrement et d'accompagnement des entreprises, un bureau d'études ou une ONG de développement économique. Cette firme devra se conformer aux prescriptions du manuel d'exécution.

• Description des activités à faire

Sous l'autorité du Coordonnateur du projet, PIDC Le consultant en charge d'élaborer le manuel d'exécution aura pour tâches d' :

- Échanger avec les membres de l'UGP, la Banque mondiale et les partenaires clés du projet sur la définition du projet et son exécution ;
- Décrire les procédures d'exécution détaillées des activités, en formalisant les contrôles à effectuer au sein de la firme de mise en œuvre et identifier les responsables de ceux-ci à chaque étape du circuit des documents ;
- Décrire les obligations de chaque partie prenante en matière de respect des mesures fiduciaires et de sauvegarde environnementale et sociale du projet en conformité avec les procédures de la Banque mondiale ;
- Proposer un mécanisme de gestion des plaintes pour la composante ;
- Décrire la chaîne des résultats de la composante et le suivi-évaluation ;
- Échanger avec le personnel de l'UGP directement ou indirectement engagé dans l'exécution du Manuel sur les règles et procédures susceptibles de créer un conflit de compétence ;
- Faire approprier à l'UGP pendant l'atelier de restitution, les étapes et formalités d'exécution de la composante ;
- Compiler et présenter à l'UGP le manuel ;
- Apporter des révisions au Gouvernement et la Banque mondiale sur la base des commentaires formulés et finaliser le manuel ;
- Prendre part à l'atelier de validation du manuel ;
- Rédiger et présenter un rapport de la mission.

• Profil du consultant

Le Consultant doit justifier d'une expérience avérée dans le domaine recherché Il doit notamment être titulaire des qualifications ci-après :

- Être titulaire au minimum d'une Maîtrise/Master (BAC + 5) en Économie, en Gestion, en Administration générale ou tous autres domaines similaires ;
- Avoir une excellente connaissance des

concours de plans d'affaires et des projets d'appui aux entreprises, particulièrement dans les EFTC, de préférence dans un projet financé par les bailleurs de fonds internationaux (Banque Mondiale, Fonds mondial, BAD, Union Européenne, AFD, etc.) ;

- Avoir l'expérience de rédaction des documents similaire ;
- Avoir le contact facile et posséder des capacités à animer un atelier ;
- Avoir l'aptitude à analyser, synthétiser et rédiger des rapports ;
- Maîtrise de l'anglais est un plus ;
- Excellente maîtrise de l'informatique (Word, Excel et autres).

Constitution des Manifestations d'intérêt

Les candidats intéressés devront soumettre une Manifestation d'intérêt comprenant les pièces suivantes :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum Vitae détaillé incluant les références pouvant attester des compétences techniques et qualité interpersonnelle du candidat ;
- Une photocopie des diplômes, certificats et attestations de formation

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux procédures spécifiées dans le Règlement de Passation des Marchés de l'IDA pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (version juillet 2017). La méthode de sélection est la «Sélection de Consultants Individuels (SCI)».

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des Termes de référence à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : de 07h30 à 14h30 (heure locale) du lundi au Jeudi et de 7h 30 à 12h le vendredi et le Samedi

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées ou envoyées par email, aux adresses mentionnées ci-dessous au plus tard le 04 Mai 2020 à 12 h 00 (heure locale en Union des Comores).

Adressé à : Monsieur le Coordonnateur du Projet PIDC « Manifestation d'intérêt N°2020/17/PIDC/AMI », Bureau du PIDC . MPEA, Mdé Ex-CFADER Moroni, Tél (269)328 45 80/ 320 96 8 6 email: projet-pidc@gmail.com